

POURQUOI TESTER SON PROJET ?

POUR CONFIRMER SA FAISABILITÉ

Au travers du test vous consolidez votre technique de production et votre approche entrepreneuriale contribuant ainsi à réduire les risques lors de l'installation.

POUR COMMENCER À PRODUIRE ET À VENDRE EN CONDITIONS RÉELLES

Vous créez votre réseau commercial sur lequel vous pourrez vous appuyer une fois installé. Vous construisez le modèle qui sera le plus adapté à votre installation.

POUR S'ENTOURER ET ÊTRE ACCOMPAGNÉ

L'isolement est une des grandes difficultés de l'entrepreneuriat et du monde agricole. Ici vous intégrez un réseau professionnel qui peut vous appuyer sur le plan technique, commercial ou de recherche de foncier.

Vous aimeriez vous installer en agriculture mais vous voulez d'abord vous tester ?

Vous n'avez pas encore de foncier pour votre installation et vous souhaitez commencer à démarrer votre activité pour vous faire connaître ?

Vous n'avez jamais créé d'entreprise et vous voulez commencer dans un cadre contractuel sécurisant sans être isolé ?

*"Avec Pouss'en Béarn :
vous mettez le pied à l'étrier en
prenant le temps, pour une
installation sereine et réussie !"*

Rendez-vous sur
poussenbearn.fr



VOUS SOUHAITEZ VOUS LANCER EN AGRICULTURE ?



POUSS'EN BÉARN

Le parcours de test agricole
vers l'installation !



CRÉÉ ET CO-PILOTÉ PAR



SOUTENU PAR



PROFITEZ DU TERRITOIRE BÉARNAIS ACCUEILLANT ET DYNAMIQUE POUR VOUS LANCER !

Une grande diversité de productions et de réseaux de vente en circuits courts pour un territoire aux paysages variés et aux conditions climatiques clémentes.



COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Pouss'en Béarn, c'est l'opportunité de tester une activité grandeur nature et de mûrir son projet avant de s'installer



EN BREF POUSS'EN BÉARN C'EST

1 ON SE RENCONTRE

Vous nous contactez, nous convenons ensemble d'un premier rendez-vous de présentation mutuelle et nous répondons à toutes vos questions.

2 ON ÉTUDIE ENSEMBLE LE PROJET

Suite à cet échange, vous formalisez votre dossier de candidature que nous vous aidons à renseigner. Nous identifions avec vous le site sur lequel vous allez vous tester et le tuteur·trice qui vous accompagnera. Nous validons votre entrée avec les partenaires agricoles et institutionnels locaux.

3 VOUS COMMENCEZ !

Vous signez le contrat CAPE et vous lancez votre projet sur une durée de 1 à 3 ans.

Vous êtes autonome et vous développez votre activité de production et sa commercialisation.

A tout moment vous pouvez faire appel à votre tuteur·trice, à l'équipe de Pouss'en Béarn et à son réseau pour vous appuyer.

Vous accédez à des formations métier et entrepreneuriales

4 VOUS VOUS INSTALLEZ !

Si vous le décidez, Pouss'en Béarn, avec ses partenaires, collectivités et organisations agricoles, vous soutiennent dans la recherche de foncier et dans le montage juridique de votre ferme.



Un double accompagnement métier et entrepreneurial ●

Un cadre juridique qui vous permet de conserver vos droits sociaux ●

L'accès à du foncier mis à disposition pour limiter les investissements ●

Une comptabilité d'entreprise sur la durée du test ●

Un réseau d'accompagnement ●

Un tuteur·trice référent·e à vos côtés ●

TÉMOIGNAGE DE TOM, PORTEUR DE PROJET

" Pouss'en Béarn m'a permis de tester mon projet et de me rendre compte si oui ou non je suis fait pour ce métier. J'ai finalement décidé de le mettre en pause"

TÉMOIGNAGE DE MERYLL ET LUCIE, PORTEURS DE PROJET

"Nous sommes restés 2 ans et demi. Nous avons constitué un réseau commercial, trouver une parcelle et nous avons testé notre travail en tant que futurs associés. Cela nous a permis de calibrer nos réels besoins en investissement pour notre installation."